



La démarche d'élaboration du PRDF : de septembre 2004 à mai 2006

OBSERVATOIRE REGIONAL EMPLOI FORMATION

SOMMAIRE

I/ Un dispositif placé sous l'égide des élus	2
1 - Le dispositif voté par l'Assemblée de Corse le 23 septembre 2004	2
1-1 Problématique permettant de dégager un fondement politique du PRDF	
1-2 Le comité de pilotage : instance d'élaboration, de suivi et d'évaluation du PRDF	
1-3 La détermination d'un cadre pour la conduite des travaux	
2 - Déroulement des travaux menés par le comité de pilotage d'octobre 2004 à mai 2006	5
II/ La déclinaison opérationnelle des axes confiée aux groupes de travail	8
1 - Axes validés par le comité de pilotage comme support de la réflexion des groupes	8
2 - Résumé des travaux des groupes	9
III/ La mise en perspective des travaux des groupes et de la réflexion conduite par le comité de pilotage.	10
1 - Un cadre méthodologique et de dialogue pour rédiger le PRDF	10
2 – Le contenu du PRDF	10
Annexes	11
1/Synthèse des travaux formation continue (y compris modèle)	12
2/ Synthèse des travaux formation initiale	22
3/ Synthèse des travaux Langue et culture corses	29
4/ Synthèse des travaux Apprentissage/alternance	34
5/ Liste des participants	38

I/ Un dispositif placé sous l'égide des élus

1 - Le dispositif voté par l'Assemblée de Corse le 23 septembre 2004

1 - 1 Problématique permettant de dégager un fondement politique du PRDF

Le principe d'éducation et de formation tout au long de la vie (principe retenu par le Conseil Européen de mars 2000 et décliné dans le mémorandum d'octobre 2000), si on l'applique à l'échelle de la Corse, permet de dégager et de clarifier la problématique de la conception et de l'élaboration du PRDF, en apportant des éléments de réponse aux questions suivantes que peuvent se poser les élus et, au delà, tous les citoyens de Corse.

L'éducation et la formation en Corse : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Selon quelle approche fondamentale ?

Une réponse délibérément simple et synthétique peut être la suivante et constituer le fondement politique du PRDF :

L'éducation et la formation se développent de manière continue tout au long de la vie dans une perspective de cohésion sociale, notamment, en visant au plein emploi, en traitant les publics en difficulté, en inscrivant la langue et la culture corses dans un projet sociétal, ainsi que dans la recherche permanente d'une meilleure efficacité économique.

Dans cette optique, le PRDF est orienté selon trois approches essentielles : l'aspect humain, l'aspect économique et l'aspect territorial et social.

Les orientations stratégiques qui découlent de ce fondement politique sont les suivantes :

Orientation n° 1 : l'éducation et la formation sont au service du développement et de la mise en valeur des ressources humaines et de l'épanouissement de l'individu

Orientation n° 2 : l'éducation et la formation sont au service du développement économique de la Corse

Orientation n° 3 : l'éducation et la formation sont au service de l'équilibre territorial et de la cohésion sociale

1 - 2 Le comité de pilotage : instance d'élaboration, de suivi et d'évaluation du PRDF (texte adopté par l'Assemblée de Corse – Session du 23 septembre 2004)

Placé sous l'autorité du Conseiller Exécutif en charge de la formation, la constitution du comité de pilotage répond à deux impératifs :

- un impératif d'efficacité qui se traduit par un nombre raisonnable de participant (18 membres)
- un impératif d'ouverture permettant la mise en place d'une instance permanente et participative.

Il s'inscrit dans le cadre d'un échange permanent avec l'Assemblée de Corse et le Conseil Exécutif.

La constitution de ce comité de pilotage permet d'associer le Conseil Economique Social et Culturel afin que les grandes décisions puissent être préparées en concertation avec les représentants de la société civile. La Collectivité Territoriale de Corse ne peut remplir cette mission que dans le cadre de partenariats actifs avec les autres acteurs déterminants de la formation que sont l'Etat et les partenaires sociaux.

Ainsi, le Comité de Pilotage est institué dans la composition suivante :

⇒ **Au titre de l'Assemblée de Corse : un représentant par groupe**

- Josette RISTERUCCI
- Jean-Claude GUAZZELLI
- Nicolette ALBERTINI-COLONNA
- Marielle DELHOM
- Hélène LUCIANI-PADOVANI
- Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI
- Christine GUERRINI
- Marie-Ange SUSINI
- Nadine NIVAGGIONI

⇒ **Ont également participé :**

- Madeleine MOZZICONACCI
- Pascale GHERARDI

⇒ **Au titre du Conseil Exécutif :**

- le Conseiller Exécutif délégué à la Formation, à l'Enseignement et à la Recherche: Antoine GIORGI
- le Conseiller Exécutif en charge de l'ADEC (Vice-Président du Comité de Pilotage) José ROSSI

⇒ **Au titre du Conseil Economique, Social et Culturel :**

- trois membres désignés par le Conseil Economique, Social et Culturel (non désignés)

⇒ **Au titre de l'Etat :**

- le Recteur de l'Académie de Corse : Paul CANIONI
- le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : Didier REY

⇒ **Deux personnalités qualifiées**

- Marie-Jean VINCIGUERRA
- Jean-Claude CASANOVA

Pour répondre avec efficacité aux problématiques abordées en matière de formation continue et de formation initiale, il se constituera en groupes de travail.

La mission du comité de pilotage est d'organiser la réflexion afin de construire cet outil fédérateur que doit être le PRDF.

1 - 3 La détermination d'un cadre pour la conduite des travaux

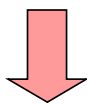
UN FONDEMENT POLITIQUE

L'éducation et la formation se développent de manière continue tout au long de la vie dans une perspective de cohésion sociale, notamment, en visant au plein emploi, en traitant les publics en difficulté, en inscrivant la langue et la culture corses dans un projet sociétal, ainsi que dans la recherche permanente d'une meilleure efficacité économique.

Dans cette optique, le PRDF pourrait être orienté selon trois approches essentielles : l'aspect **humain**, l'aspect **économique** et l'aspect **territorial et social**.

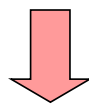


TROIS ORIENTATIONS STRATEGIQUES



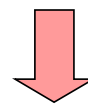
Orientation n° 1 :

l'éducation et la formation sont au service de la mise en valeur des ressources humaines et de l'épanouissement de l'individu



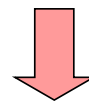
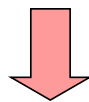
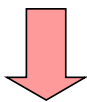
Orientation n° 2 :

l'éducation et la formation sont au service du développement économique de la Corse



Orientation n° 3 :

l'éducation et la formation sont au service de l'équilibre territorial, et de la cohésion sociale

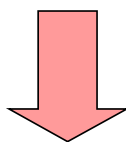


FORMATION INITIALE (SECONDAIRE ET SUPERIEURE)

FORMATIONS ALTERNEES

FORMATION D'ADULTES

LANGUE ET CULTURE CORSES



PLANS D'ACTION DECLINABLES EN ACTION

2 - Déroulement des travaux menés par le comité de pilotage d'octobre 2004 à mai 2006

La première séance du comité de pilotage (14/10/04) a permis :

- de rappeler :
 - o le champ du PRDF (cadre dans lequel s'articulent les différents schémas de formation initiale et continue)
 - o le cadre législatif (loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité et loi relative à la Corse du 22 janvier 2002)
 - o les travaux déjà engagés à ce titre
- de définir le mode de fonctionnement du Comité de Pilotage à partir d'un cahier des charges prévoyant deux phases :
 - o une phase « conceptuelle » : identifier des problématiques et des priorités à partir d'un diagnostic
 - o une deuxième phase « opérationnelle » : élaborer des plans d'actions (évaluables).
- de s'approprier le fondement politique et les orientations stratégiques du plan.

La deuxième séance du comité de pilotage (16/11/04) a principalement permis :

- de présenter les premiers éléments de diagnostic concernant la formation initiale et la formation d'adultes et de lister l'ensemble des indicateurs nécessaires à l'élaboration d'un tableau de bord.
- de mettre en exergue quelques problématiques
 - o **soit relatives à chaque domaine de formation :**
 - en formation initiale
 - les sorties prématurées
 - l'apprentissage
 - l'orientation
 - en formation continue :
 - l'état des lieux de l'offre de formation
 - le financement de la formation
 - o **soit communes aux deux modes de formation**
 - le souci d'une approche sectorielle qui devra permettre d'adapter la formation au développement économique en privilégiant notamment les secteurs en tension et ceux en émergence
 - la préoccupation de la territorialisation avec la nécessité de disposer d'un diagnostic de l'offre de formation dans les territoires
 - la prise en compte de l'importance des populations immigrées.

La troisième séance du comité de pilotage (14/12/04) a permis :

- de présenter à la réflexion :
 - o un document de travail intitulé « premiers pas vers un diagnostic »
 - o des propositions de problématiques en découlant
 - o des axes stratégiques relatifs à la formation initiale et à la formation continue et à la langue et culture corses

- il a été décidé de poursuivre les réflexions mais aussi de :
 - o lancer une étude complémentaire relative aux comptes de la formation continue et de l'apprentissage
 - o de recourir à l'assistance d'un consultant externe pour valider et amender ce qui a été fait et accompagner la poursuite des travaux.

La quatrième séance du comité de pilotage (26/01/05) a permis :

- de valider le contenu du cahier des charges relatif à l'étude sur « les comptes de la formation continue et de l'apprentissage » et d'autoriser le lancement de la procédure de sélection d'un prestataire chargé de la réalisation de cette étude.
- de valider les axes stratégiques proposés en formation initiale, formation continue et langue et culture corses.
- de décider de la mise en place de trois groupes de travail chargés de décliner ces axes stratégiques en plans d'actions
 - o un groupe relatif à la formation initiale
 - o un groupe relatif à la formation d'adultes
 - o un groupe relatif à la problématique spécifique de la formation en alternance.

Les axes stratégiques relatifs à la langue et culture corses seront traités dans chacun des trois groupes de travail.

Chacun des groupes est piloté par un élu, membre du comité de pilotage et les trois groupes devront avoir débuté leurs travaux avant la prochaine réunion du comité de pilotage (prévue pour le 1^{er} mars 2005).

La cinquième séance du comité de pilotage (01/03/05) à caractère restreint et spécifique a été consacrée :

- à un point d'étape sur l'évolution des travaux des groupes de travail. A cette occasion, la mise en place d'un groupe langue et culture corses transversal (formation initiale, formation d'adultes et alternée) a été confirmée.
- à la présentation des orientations et des aspects financiers du programme régional de formation continue 2005-2006 conformément aux décisions du Conseil exécutif. Le budget témoigne d'une volonté de recentrer l'effort sur les compétences propres à la CTC, à savoir, l'apprentissage, la formation des demandeurs d'emploi et l'environnement de la formation. Le lancement des appels d'offre s'effectuera après présentation et validation du contenu par les élus (réunion prévue le jeudi 7 mars).

La sixième séance du comité de pilotage (11/07/05) a été consacrée :

- à la présentation, par chaque pilote, d'un rapport d'étapes des travaux de son groupe,
- à la recherche d'une méthode pour la mise en cohérence et la poursuite des travaux avec l'introduction de la mission d'assistance technique (Jean-Claude Lanzalavi-Consultants)

Elle a permis :

- de valider le modèle de « formation continue » en tant qu'élément fédérateur du plan,
- de décider d'interrompre les groupes de travail initiaux pour privilégier des groupes techniques plus transversaux,
- de demander au consultant d'établir une feuille de route pour la suite des travaux.

La septième séance du comité de pilotage (28/11/05) a été consacrée :

- à la présentation de l'étude sur les comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage réalisée par la Cabinet Scacchi Associés.
- à la restitution de la mission d'assistance à la réalisation du PRDF conduite par le Cabinet JCL Consultant.

Elle a permis :

- de relever l'intérêt et la richesse de l'étude sur les comptes. Il a été décidé de l'utiliser en matière d'orientation des financements et de modalité d'élaboration des coûts. Pour atteindre cet objectif, il a été suggéré de poursuivre la collaboration avec le Cabinet Scacchi et Associés.,
- de constater les lacunes de la proposition de PRDF réalisée par le Cabinet JCL Consultants. Il a été préconisé de considérer la prestation comme partiellement exécutée dans cette première phase et de l'interrompre pour les étapes suivantes.

La huitième du comité de pilotage (22/05/06) a été consacrée :

- à la présentation et à la validation :
 - du document d'orientation politique 2007-2013 « une stratégie de formation tout au long de la vie »
 - des plans d'action déclinés dans cinq cahiers : les jeunes sans statut scolaire, les jeunes dans l'enseignement supérieur, les jeunes sous contrat de travail, la formation des adultes, la langue et la culture corses.

Après introduction des remarques du comité de pilotage, le PRDF sera soumis aux instances consultatives (CESCC et CAEN) avant d'être proposé à l'Assemblée de Corse, à la session des 29/30 juin 2006.

Pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRDF, **l'espace de dialogue et de coopération créé à l'occasion de sa préparation se maintiendra et se structurera de façon pérenne en comité de suivi et d'évaluation (COSE).**

II/ La déclinaison opérationnelle des axes confiée aux groupes de travail

Cette phase a été confiée à quatre groupes de travail dont la composition ainsi que le nom du pilote ont été arrêtés par le comité de pilotage du 26 janvier 2005.

Le rythme d'une réunion mensuelle n'allant pas au-delà de cinq (février à décembre) a également été fixé.

Le comité de pilotage conserve le pouvoir de validation des travaux.

Lors de la première séance de chaque groupe, un cahier des charges portant sur la mission, la composition et la méthode de travail a été remis à l'ensemble des personnes invitées.

1 - Axes validés par le comité de pilotage comme support de la réflexion des groupes

Formation initiale Pilote : Antoine GIORGI	Langue et culture corses Pilote : Antoine GIORGI	Formation continue Pilote : Jean-Claude GUAZZELLI	Apprentissage Axes découlant du groupe de travail du 14 février 2005 Pilote : Christine GUERRINI
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Mettre en œuvre une politique active d'information et d'orientation en matière d'études et de professions en mobilisant les acteurs concernés et en développant des outils d'information. • Axe 2 : Construire et faire évoluer une offre de formation adaptée et proposer des moyens d'accompagnement de cette offre. • Axe 3 : Construire et faire évoluer l'offre de formation en référence étroite aux éléments structurels de l'économie corse, à ses évolutions prévisionnelles et aux besoins en qualification correspondants. • Axe 4 : Favoriser, notamment par le développement et la dynamisation de la formation par alternance, la double liaison appareil de formation-tissu économique pour créer une dynamique de qualité, de compétitivité et d'adaptation constante aux évolutions et améliorer les performances du système de formation. • Axe 5 : Favoriser au niveau de l'éducation et de la formation, le maintien et l'accueil des habitants dans toutes les micro-régions de l'île. • Axe 6 : Assurer la complémentarité territoriale de l'offre de formation entre établissements de proximité et établissements spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Sauvegarder la transmission • Axe 2 : Reconnaître la langue et la culture corses comme des ressources éducatives pour l'épanouissement et la réussite des élèves. • Axe 3 : Développer et diversifier les outils pédagogiques pour l'amélioration des compétences des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Créer les conditions de l'insertion sociale et professionnelle des individus. • Axe 2 : Développer une stratégie sectorielle incluant l'information et la formation dans les secteurs à fort potentiel de recrutement et dans tous les secteurs innovants. • Axe 3 : Impulser et travailler sur le long terme en utilisant la formation comme un des leviers du développement local durable. • Axe 4 : Soutenir des stratégies concourant à la réalisation du projet sociétal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Placer l'apprenant au cœur d'un dispositif de qualité. • Axe 2 : S'appuyer sur l'alternance pour réduire les tensions du marché du travail • Axe 3 : Contribuer au développement social et économique équilibré du territoire.

2 - Résumé des travaux des groupes (cf : synthèses détaillées en annexe)

GROUPE	Formation initiale	Formation continue	Apprentissage/ Alternance	Langue et culture corses
PILOTE	Antoine GIORGI	Jean-Claude GUAZZELLI	Christine GUERRINI	Antoine GIORGI
RYTHME DES REUNIONS	6 séances de février à juillet	5 séances de mars à décembre	5 séances de février à juillet	5 séances de février à juillet
PRINCIPALE(S) PRODUCTION(S)	<ul style="list-style-type: none"> Validation de trois axes prioritaires : information et orientation, adaptation de l'offre de formation, traitement des publics spécifiques Traduction de plans d'action sur l'information et l'orientation (sous forme de fiche) 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une doctrine et d'un modèle de détermination des choix reposant sur trois pôles : l'économie, les publics, le territoire. Présentation de la première application du modèle et déclinaison chiffrée. 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un contrat d'objectifs (quantitatifs et qualitatifs) et de moyens de l'apprentissage s'inscrivant dans le plan de cohésion sociale du Gouvernement. Validation des plans d'action pour les autres formes d'alternance (principalement contrat de professionnalisation). 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration « d'un modèle idéal » s'inscrivant sur le long terme comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un projet éducatif (volet langue et culture corses du PRDF) - un projet sociétal (plan de développement de la LCC dans la société) <p>tous deux articulés sur une structure de pilotage du bi-linguisme.</p>
STADE D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2005	<ul style="list-style-type: none"> La mission du groupe n'est pas achevée, les travaux reprennent en septembre notamment sur l'offre de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer la place du modèle dans le PRDF. Attendre les résultats de l'étude financière pour les confronter à l'existant et quantifier les trois programmes. Traiter le thème de l'offre de formation professionnalisée avec les groupes formation continue et apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe est arrivé au terme de son mandat. Il reste à déterminer l'impact du développement de l'apprentissage/alternance sur les autres voies de formation et à décliner les actions concrètes. 	<ul style="list-style-type: none"> Il reste à valider les plans d'action et ensuite à hiérarchiser les actions.

III – La mise en perspective des travaux des groupes et de la réflexion conduite par le comité de pilotage.

1 - Un cadre méthodologique et de dialogue pour rédiger le PRDF

En s'appuyant sur les documents existants et conçus in itinere, un cadre de travail a été établi pour aboutir à **la production d'un document d'orientation stratégique principalement qualitatif et synthétique valant PRDF**. L'objectif final était de soumettre l'ensemble du dossier à l'Assemblée de Corse avant l'été 2006.

A partir de septembre 2005, le travail technique a continué dans le but de valider des objectifs et d'élaborer les fiches-actions relatives à chaque thème.

La construction résulte ainsi d'une dynamique de partenariat institué à différents niveaux :

- un comité de pilotage qui s'est réuni huit fois et a suivi l'ensemble de la démarche,
- 4 groupes de travail (formation initiale, formation d'adultes, langue et culture corses, formation alternée) qui ont travaillé lors de 21 réunions,
- 12 réunions sectorielles (agriculture, agroalimentaire, BTP, transport, Hôtellerie/Tourisme, Artisanat, Industries, Services) ont eu lieu,
- 60 personnes ont également participé de manière régulière à la préparation du plan (cf liste en annexe)

2 – Le contenu du PRDF

Partie 1 : Une stratégie de formation tout au long de la vie

1/ le PRDF, un cadre politique pour l'action

- 1.1/ Le PRDF, expression de la politique régionale
- 1.2/ Le PRDF, cadre d'intervention en matière d'éducation et de formation
- 1.3/ Le PRDF, outil de cohérence de l'action régionale
- 1.4/ Le PRDF, résultat d'une méthode et d'une démarche concertée
- 1.5/ Le PRDF : outil d'opérationnalité et de pilotage

2/ L'Etat des lieux

- 2.1/ Eléments de diagnostic éducatif, économique et social
- 2.2/ Le système de formation : éléments de caractérisation
- 2.3/ Enjeux

3/ Les orientations

- 3.1/ Les orientations transversales pour la formation initiale, supérieure et continue
- 3.2/ Les outils et méthodes de mise en œuvre et suivi

Partie 2 : Les Plans d'actions

- ❖ Cahier 1 : Les jeunes sous statut scolaire : schéma prévisionnel des formations
- ❖ Cahier 2 : Les jeunes dans l'enseignement supérieur
- ❖ Cahier 3 : Les jeunes sous contrat de travail : les formations alternées
- ❖ Cahier 4 : La formation des adultes
- ❖ Cahier 5 : La langue et culture corses

ANNEXES :

- 1. Diagnostic
- 2. Liste des indicateurs
- 3. Analyse sectorielle
- 4. Etude sur les comptes de la formation continue et apprentissage

ANNEXES

1/Synthèse des travaux formation continue (y compris modèle)	12
2/ Synthèse des travaux formation initiale	22
3/ Synthèse des travaux Langue et culture corses	29
4/ Synthèse des travaux Apprentissage/alternance	34
5/Liste des participants	38

1/ Synthèse des travaux du groupe formation continue (cf : modèle de détermination des choix en annexe)

Pilote : Jean-Claude Guazzelli

I - Eléments de contexte et problématiques

Indicateur	Corse	Niveau national
Taux d'activité des 15 ans et +	47,9%	55,0%
Taux d'activité des femmes de plus de 15 ans	39,3%	48,7%
Poids des minima sociaux	28,9%	13%
Poids des immigrés dans la population totale	10%	7,36%
Part de l'emploi précaire	16,7%	15,4%

► Quelle(s) stratégie(s) régionale(s) pour les publics les plus fragiles ? Comment créer les conditions de la « seconde chance » ?

Indicateur	Corse	Niveau national
Poids de l'emploi par secteur		
Agriculture	4,4%	3,7%
Industrie	6,4%	17,6%
Construction	8,9%	6%
Tertiaire	80,3%	72,8%
Taux de création d'entreprise	10%	7,36%
Taux de défaillance d'entreprise	2,3%	1,7%
Part de l'emploi public	27,8%	20,20%
Départs à la retraite à l'horizon 2009 (nbre de départs potentiels)	19 200	

► Comment accroître les taux d'activité, favoriser l'augmentation des compétences tout en réduisant les tensions du marché du travail ?

► Comment articuler la politique régionale en matière de formation et la politique de soutien à certains secteurs d'activité ?

► Comment appréhender les évolutions de l'économie de demain ?

► Quelle stratégie pour faire face au renouvellement des départs en retraite dans un contexte de faiblesse démographique des jeunes ?

► Comment et par quels moyens la formation peut-elle contribuer au développement des territoires ?

II - Modalités techniques

Date des réunions	Ordre du jour prévu	Thèmes traités
02 mars 2005	1/installation du groupe de travail 2/réflexion sur la méthode qui permettra de déterminer et hiérarchiser les choix	1 – règles de fonctionnement du groupe 2 – rappel des phases et documents validés 3 – proposition de méthode
22 mars 2005	Présentation des contributions	Analyse des contributions : Unione Naziunale, , Mme Luciani-Padovani, M. Storaï, Mme Dossot, Mr Paolacci, Mrs Peretti et Prolizzi, Mr Costa...
20 avril 2005	1/examen des propositions traduisant les choix arrêtés 2/la suggestion d'un modèle définitif synthétisant les objectifs communs	Examen définitif du modèle
31 mai 2005	1/validation des travaux menés par le groupe 2/quantification de la part respective de chaque groupe projet/programme/budget	1/validation des travaux menés par le groupe 2/ approche de méthode pour la quantification 3/ cohérence avec les autres groupes

III – Rappel des axes validés par le comité de pilotage

Axe 1 – créer les conditions de l'insertion sociale des individus les plus éloignés de la qualification

Axe 2 – développer une stratégie sectorielle incluant l'information et la formation dans les secteurs à fort potentiel de recrutement et dans les secteurs innovants

Axe 3 – impulser et travailler sur le long terme en utilisant la formation comme un des leviers du développement local durable

Axe 4 – soutenir des stratégies concourant à la réalisation du projet sociétal.

IV – Méthode pour passer des axes aux plans d'action

1 – constitution d'un groupe de travail réunissant des conseillers territoriaux, des techniciens des services de l'Etat (DRTEFP, DRAF, DRAM...), IUT, ANPE, ASSEDIC, AGEFOS,....

2 – décision de procéder, en tant que de besoin, à des auditions : syndicats de salariés et patronaux et salariés, personnes ressources identifiées par le groupe....

3 – participation des membres du groupe sous forme de contributions écrites

4 – construction collective d'un modèle permettant la détermination des choix.

V - Production du groupe de travail

1 – La doctrine

L'objectif de la démarche est de concevoir, en étroite liaison avec un schéma général de formation initiale et d'apprentissage, **un modèle de formation continue adaptable, réactif et flexible permettant une utilisation optimale des fonds publics.**

Il a été décidé de se doter d'un modèle, fruit d'une méthode de travail, elle-même bornée par les éléments de contexte dont on ne saurait s'affranchir.

Avant d'amorcer une réflexion propre à la construction d'un modèle de formation continue adaptable et adapté au **territoire corse**, il convient au préalable de situer la Corse au cœur d'un processus accéléré de globalisation de l'économie qui remodèle fortement la conception et le développement d'un espace géographique territorial.

L'économie globale a généré de nouvelles formes d'intégration économique régionale initiant une nouvelle perception du territoire en rupture avec celle relative à la logique de l'économie multinationale.

Dans le même temps, en réaction à ce phénomène global, émergeaient les préoccupations de développement à l'échelle locale

Cette conjonction a conduit à accorder une place particulière au territoire, défini comme un espace enraciné et approprié possédant des propriétés que d'autres n'ont pas et qui ne peuvent guère s'exporter.

Ainsi, le territoire n'est plus un simple support de facteurs de localisation, mais un acteur possédant des modes de régulation et d'organisation spécifiques.

C'est bien ce point d'ancrage qui doit sceller la problématique de notre réflexion, à savoir : **comment construire un schéma d'attractivité territoriale fondé sur l'investissement en capital humain, permettant un développement harmonieux des compétences propres aux ressources humaines disponibles, susceptible de créer de la valeur ajoutée pérenne au service de la Corse?**

Le modèle bâti découle du fondement et des trois orientations politiques votées par l'Assemblée de Corse.

L'ambition de notre PRDF est de concilier cohésion sociale et meilleure efficacité économique et les trois orientations stratégiques choisies convergent vers ce double objectif.

L'enjeu central est celui du développement des connaissances et des moyens de formation tout au long de la vie car seule l'existence d'une main d'œuvre compétente et bien formée, susceptible de changer en fonction de l'évolution des activités économiques et de l'organisation du travail, susceptible également de contribuer à la création d'activités nouvelles, permettra de maintenir un niveau de compétitivité suffisant sans lequel il ne peut y avoir de développement économique.

La démarche s'appuie sur le postulat suivant :

- **dans un contexte d'internationalisation croissante des économies et des technologies,**
- **dans un contexte régional de faible autonomie du système économique régional par rapport à la prise de décision nationale et internationale,**

il ne peut y avoir de cohésion sociale sans développement, de développement sans croissance économique, de croissance sans compétitivité.

2 – Le modèle

La réflexion conduite au sein du groupe de travail a permis de poser les principes méthodologiques :

- dans un premier temps il s'agit de construire un modèle théorique en s'exonérant de toutes contraintes et de tous problèmes d'opérationnalité.

- dans un deuxième temps il conviendra de s'interroger sur les méthodes et les moyens de sa mise en œuvre, en prenant en compte l'existant et les contraintes (y compris financières), afin de proposer des plans d'action opérationnels.

Le modèle comprend trois pôles :

- **1^{er} pôle : l'économie. Ce pôle a un rôle majeur et gouverne le positionnement des autres.** Les segments de l'économie (cf fiche « segments ») sont au centre du modèle dont la finalité est l'emploi. Ils ont été divisés en cinq catégories et détaillés dans la fiche « segments » qui n'a, dans l'attente des consultations, qu'une valeur indicative.
- **2^{ème} pôle : les publics. Le facteur temps détermine son importance**
- Les publics (cf fiche « publics ») ont été divisés en deux grandes catégories personnes proches ou éloignées de l'emploi sans tenir compte des classifications habituelles. L'exercice consiste à imaginer le type de parcours à construire pour les conduire vers l'emploi.
- **3^{ème} pôle : le territoire.**
- Le module de territorialisation s'entend comme un accompagnement à la mise en œuvre de projets territoriaux validés en adéquation avec la politique de la CTC. Elle ne s'applique pas à tous les territoires mais uniquement à ceux qui élaborent des projets, à qui, on octroie une aide supplémentaire et spécifique.

La mise en cohérence des trois composantes repose sur la convergence vers l'emploi. Le projet économique est prioritaire, il oriente le mouvement général dans le temps.

Le projet social est incontournable, il consiste à considérer les publics tels qu'ils sont et à leur proposer des parcours adaptés à leur profil.

Le projet territorial est novateur, il permet d'apporter la dimension spécifique.

On doit aboutir à la définition de trois projets = trois programmes = trois budgets qui évoluent dans le temps. Tous les trois ans, l'importance de chaque groupe projet-programme-budget serait reconsidérée en profondeur. Néanmoins, une actualisation annuelle est prévue
L'importance de chaque bloc dépendra du contexte et des données, sachant que tout ce qui sera entrepris devra tendre vers l'emploi même si les détours sont inévitables.

V - Conclusion

1 – Au niveau de la mise en cohérence avec les autres groupes de travail

Le groupe considère que **le modèle proposé et définitivement validé peut donner une ligne d'horizon et du sens au PRDF** c'est pourquoi il a souhaité la réunion d'un comité de pilotage afin de le présenter.

2 - Au niveau de la mise en œuvre du modèle

Le groupe est arrivé au stade de la première estimation. Il considère qu'il est possible d'appréhender la question en considérant :

- d'une part, les publics : ceux qui sont rapidement « employables » et ceux qui ne le sont pas
- d'autre part, l'économie.

Les deux approches doivent être croisées en cherchant à déterminer la part des publics prêts ou proches de l'emploi et la part des autres publics.

A ce jour, les données dont on dispose ne permettent pas d'avoir une visibilité correcte, c'est pourquoi il a été demandé une intervention sur ce point à la mission d'assistance

Pour la poursuite des travaux, le groupe s'interroge sur les points suivants :

- ▶ quelle est la place de ce modèle dans le PRDF ?
- ▶ est-il opportun de programmer d'autres séances de travail du groupe sans avoir les résultats de l'étude financière ?
- ▶ comment s'articule-t-il avec les groupes formation initiale et en alternance pour traiter l'offre de formation professionnalisée et la complémentarité entre les voies de formation ?

Annexe : MODELE PERMETTANT D'OPERER DES CHOIX

PLAN

I/ METHODOLOGIE D'ELABORATION DU MODELE

- 1 – Le contexte
- 2 – L'élaboration du modèle
- 3 – Les composantes du modèle

II/ MISE EN SYNERGIE DES TROIS COMPOSANTES DU MODELE

- 1 – Schéma général
- 2 – Détermination des priorités
- 3 – Dimensionnement des « groupes » projets/programmes/budgets
- 4 – Durée

I/ **METHODOLOGIE D'ELABORATION DU MODELE**

1 – Le contexte

Les lois de décentralisation ont dévolu aux régions la responsabilité de la formation professionnelle. Celles-ci se sont vues confier la carte des formations pour les demandeurs d'emploi, l'apprentissage, le schéma prévisionnel des formations initiales (y compris supérieures), puis les formations du domaine sanitaire et social et dans un proche avenir l'AFPA.

Les différents dispositifs de formation, même s'ils s'adressent à des publics parfois différents (scolaires, demandeurs d'emploi, actifs occupés...) sont interdépendants dans la mesure où les investissements peuvent être partagés et les débouchés être communs.

Bien sûr les enjeux ne sont pas les mêmes pour toutes les filières. Une formation pour un demandeur d'emploi est calée sur les opportunités d'emploi à très court terme, une formation scolaire supérieure tient compte d'éléments plus structurels.

Mais notre société se caractérise par une évolution rapide de la carte des emplois (agriculture, industrie, tertiaire...) ainsi que par une élévation des niveaux de qualification et de compétences attendues pour l'exercice de la plupart des métiers. Ces évolutions sont plus souvent subies qu'anticipées.

Les besoins de recrutement viennent au premier plan lorsque l'activité économique est forte : des difficultés de recrutement étaient signalées dans beaucoup de secteurs d'activité en 1990 et en 2000. **Mais il est de même en cas de mauvaise conjoncture : certains métiers manquent de personnel qualifié quel que soit le contexte économique.** De plus les exigences au recrutement ont tendance à s'élever lorsque la main d'œuvre est abondante et l'emploi plus rare.

Dans un contexte aussi changeant, les services régionaux doivent pouvoir construire des cadres et des outils leur permettant un pilotage efficace.

2 – L'élaboration du modèle

Le modèle a été construit en deux temps :

- ✓ 1^{ère} étape : détermination des champs d'intervention dans l'absolu en s'exonérant de toute contrainte et de tout problème d'opérationnalité. Puis ils ont été hiérarchisés et proratisés.
- ✓ 2^{ème} étape : confrontation du modèle « idéal » à l'existant notamment aux ressources financières puis estimation des procédures, des parcours et des temps nécessaires pour y parvenir.

3 – Les composantes du modèle

Le modèle comprend trois composantes :

- les segments de l'économie sont au centre du modèle dont la finalité est l'emploi. C'est pourquoi ils sont ensuite décomposés en métiers dans une perspective d'opérationnalité,
- les publics sont considérés comme une constante, ils sont déclinés en fonction de leurs besoins,
- le territoire est conçu comme une variable.

a) les segments

Les segments se définissent comme des ensembles représentatifs de l'économie corse sans pour autant prétendre à viser l'exhaustivité et sans coller aux nomenclatures officielles (NAF, NES) dans un souci de ne pas exclure les activités encore mal cernées, en devenir ou niches à forte valeur ajoutée, importantes au niveau régional, mais non significatives au plan national.

Il est convenu une division en cinq parties :

- les segments en tension
- les segments émergents
- les segments traditionnels
- les segments du futur
- les compétences transversales.

Les segments en tension sont ceux où on constate un déséquilibre dans le rapport entre offre et demande d'emploi. Si l'offre est supérieure à la demande, les employeurs éprouvent des difficultés de recrutement et inversement. Des mesures nationales (exemple : plan de cohésion sociale) ou régionales (exemple : PEI) peuvent avoir des effets multiplicateurs sur les difficultés déjà constatées dans certains secteurs, en l'occurrence aide à la personne et bâtiment/travaux publics.

Les segments émergents sont ceux où on constate une activité en devenir mais qui reste à consolider. L'émergence de ces segments résulte de l'association de plusieurs facteurs :

- évolution de la demande des consommateurs (agro-alimentaire, nautisme, activités sportives...)
- volonté régionale d'appui à certains secteurs (aquaculture, environnement, audio-visuel..) et de création de filières à l'Université
- effort de structuration et d'optimisation du développement tant quantitatif que qualitatif provenant des professionnels (nautisme, activités sportives...).

Les segments traditionnels sont ceux qui constituent pour partie le socle de l'économie régionale et son identité mais dont certains métiers risquent de disparaître. Le soutien à apporter viserait à la fois la transmission des savoir-faire (agriculture, pêche, métiers d'art..) mais aussi la transmission des entreprises dont les dirigeants sont souvent âgés et n'ont pas forcément de relève.

Les segments du futur sont par nature les plus difficiles à cerner. Pour les appréhender, il est nécessaire de développer des fonctions de veille et de prospective et de nouer des partenariats entre organismes pour échanger et éclairer les décideurs.

Les compétences transversales ne relèvent pas d'un segment en particulier mais peuvent être présentes de façon partielle ou intégrale quel que soit ce dernier. La maîtrise de ces savoirs ou la capacité à mobiliser ce type de compétences s'avère souvent indispensable pour répondre aux exigences actuelles et à venir du marché.

b) les métiers

Les métiers ont été identifiés **en s'appuyant sur les études sectorielles régionales réalisées** par l'ADEC, l'OREF, l'INSEE etc... mais aussi nationales (études de branches, Commissariat au plan...). **Le critère de forte représentativité a été privilégié par rapport à celui de l'exhaustivité. Ces listes seront, dans un second temps, pour tout ou partie, soumises pour validation à des experts** institutionnels (Agences et offices de la CTC, services de l'Etat, chambres consulaires...) et professionnels (fédérations, branches...).

c) les publics

Deux grandes catégories de publics ont été retenues : **les demandeurs d'emploi et les actifs occupés** puis répartis en fonction de leurs besoins de qualification. L'exercice consiste à définir quel type d'accompagnement (contenu et durée variables) il faut envisager pour conduire les individus vers l'emploi.

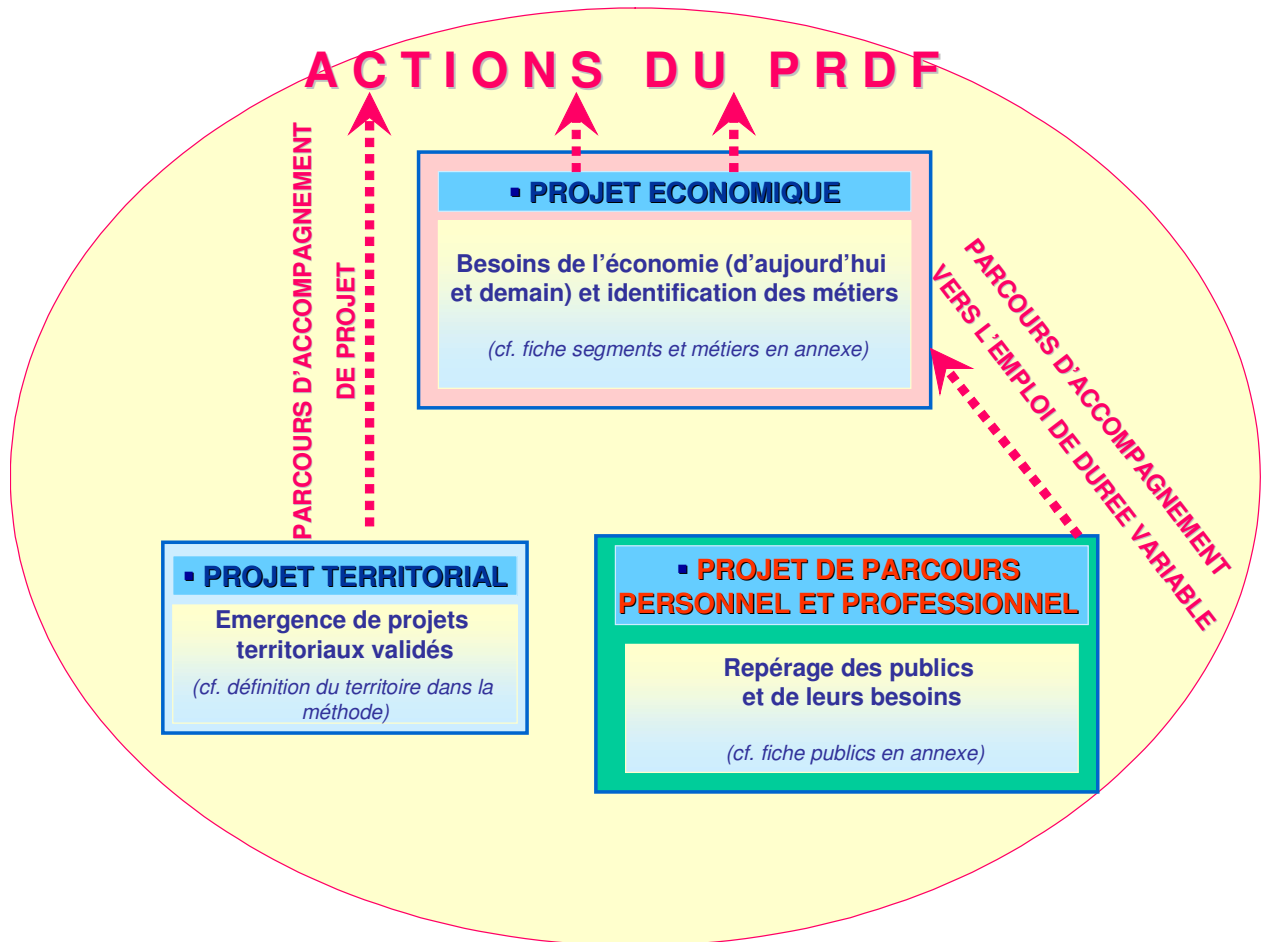
d) le territoire

- ✓ 1^{er} point : La prise en compte de la dimension territoriale doit être différenciée de l'approche de répartition des actions de formation sur un aspect géographique. Il s'agit d'un accompagnement à la démarche de mise en œuvre de projets territoriaux à caractère global en adéquation avec la démarche initiée par la CTC à laquelle il apporte une plus-value.
- ✓ 2^{ème} point : la mise en œuvre de ce module suppose :
 - la conclusion de projets territoriaux validés
 - à défaut, l'identification d'une démarche d'élaboration de projet
- ✓ 3^{ème} point : les territoires répondant à ces conditions pourraient bénéficier :
 - soit, d'un financement pour l'anticipation des besoins en compétences,
 - soit, d'un financement pour un plan de formation complémentaire correspondant à des besoins spécifiques au projet.

II/ MISE EN SYNERGIE DES TROIS COMPOSANTES DU MODELE

La mise en application du modèle ainsi défini doit aboutir à la détermination d'un programme et d'un budget pour chacun des projets retenus.

1 – Schéma général



TROIS PROJETS = TROIS PROGRAMMES = TROIS BUDGETS

2 – Détermination des priorités

- le projet économique est fondamental et prioritaire. Il détermine le mouvement général dans le temps. La réussite du modèle passe par la convergence des publics vers l'emploi, toutes les actions à entreprendre doivent tendre vers cet objectif.
- le projet social est incontournable et se place au deuxième rang. Il consiste à accompagner les publics vers l'emploi. Pour cela, il faut prendre en compte la diversité des situations par rapport à l'objectif final, à savoir imaginer des parcours allant de l'insertion immédiate à des systèmes plus ou moins longs et complexes en fonction des besoins des individus ;
- le projet territorial est novateur et repose sur l'émergence de projets territoriaux en cours d'élaboration ou validés qu'il faudra accompagner dans les conditions arrêtées.

Dans ce modèle :

- **le facteur temps est un paramètre essentiel** pour rapprocher les publics de l'emploi. Il faut imaginer des trajectoires qui tiennent compte du décalage entre offres et demandes d'emploi. Le processus sera nécessairement long puisqu'il suppose de travailler en amont sur les mentalités et les représentations ;
- **la formation n'est pas une finalité mais un moyen pour conduire à l'emploi.** Cette posture devrait permettre d'accroître la lisibilité mais aussi favoriser la mise en synergie et l'articulation des moyens entre acteurs pour les rendre plus efficaces.

3 – Dimensionnement des « groupes » projets/programmes/budgets

Au départ, compte tenu de l'existant (données économiques et financières) et de la nécessité de se laisser du temps pour arriver à un changement en profondeur, les trois « groupes » projets/programmes/budgets seront d'importance inégale.

La répartition évoluera in itinere en fonction de la situation économique et sociale et du contexte général (régional, national et européen).

Ainsi, il semble logique de commencer avec **un projet/programme/budget territorial restreint** car dimensionné à la réalité actuelle. Il progressera au même rythme que la politique de territorialisation de la CTC.

Le projet/programme/budget social s'impose. Néanmoins, il doit être constitué en ayant autant que faire se peut sur la reprise immédiate d'emploi.

Le projet/programme/budget économique occupe une position centrale, l'objectif est de renforcer cette place dominante.

On vise, à terme, une recomposition totale qui privilégierait le projet économique et le projet territorial.

4 – Durée

Le modèle pourrait être conçu selon un séquençage par périodes triennales avec une possibilité d'actualisation annuelle.

A l'issue de chaque période, il serait procédé à une évaluation qui pourrait conduire à modifier les priorités.

2/ Synthèse des travaux du groupe formation initiale

Pilote : Antoine Giorgi

I - Champ de la réflexion

- Enseignement général et technologique (collège, lycée)
- Enseignement professionnel, maritime et agricole
- Enseignement adapté

NB : le groupe ne traite ni de l'apprentissage (qui relève du groupe de travail « *alternance* », ni de l'enseignement supérieur (*le schéma des formations supérieures est arrêté*), hormis les formations post-bac qui sont dispensées dans les lycées.

II - Rappel des éléments de contexte et problématiques

A] Éléments de contexte :

Résumé :

Les indicateurs structurels (taux de scolarisation, % des élèves ayant plus de deux ans de retard, part des sorties sans qualification...) dont on dispose, même s'ils méritent d'être complétés, révèlent **un décalage entre les résultats régionaux et nationaux, et montrent une situation insulaire défavorable. Les difficultés scolaires apparaissent avant même la classe de 6e.**

Cependant, un certain nombre de facteurs participent à expliquer la situation : forte ruralité, importance des flux de jeunes migrants non francophones, rareté et faible attractivité des emplois salariés privés. (Cf. MEN : Géographie de l'Ecole)

Illustrations :

- Le taux de scolarisation à 17 ans reste inférieur de quatre points à la moyenne nationale
- 500 jeunes sortent chaque année des formations de l'Education Nationale de l'académie de Corse en fin de 3^e (auxquels s'ajoutent les abandons en cours d'année scolaire)
- Le fort taux de passage en CAP (6% en région contre 3% au niveau national) constitue un indicateur pertinent de la difficulté scolaire. Il renvoie à toute une série de symptômes détectés très tôt (évaluation en 6^{ème}, taux d'absentéisme...).
- Les disparités géographiques entre établissements sont très fortes. Les établissements ruraux semblent moins performants. La ruralité induit des contraintes (se lever tôt, rentrer tard...) qui pèsent sur la scolarité des jeunes.
- 8 % des plus de 20 ans obtiennent un bac +2 (10,5 % pour la moyenne nationale)
- 8,4 % des plus de 20 ans sont titulaires d'un diplôme (10,5 % pour la moyenne nationale)
- Le taux de scolarisation des jeunes de 19 à 24 ans est inférieure en moyenne de 15% par rapport à la métropole – l'écart atteint 25 à 30% dans les micro-régions rurales et touristiques)

B] Problématiques :

- ▶ Comment traiter les jeunes qui sortent prématurément du système scolaire?
- ▶ Comment dans un contexte de faiblesse voire de déclin démographique, maintenir une offre de formation de proximité et de qualité dans certaines zones rurales ?
- ▶ Comment dans un contexte de mutations économiques rapides, faire en sorte que chaque élève puisse accéder à une information de qualité qui lui permette d'opérer des choix d'orientation ?
- ▶ Quelles actions mettre en œuvre pour agir sur les représentations des métiers et des formations ?
- ▶ Comment faciliter et améliorer qualitativement l'insertion professionnelle des jeunes sortants du système scolaire?
- ▶ Comment se donner les moyens d'obtenir une élévation générale des niveaux de formation et de qualification ?

III - Modalités techniques : dates de réunion, ordre du jour et thèmes traités

Date de la réunion	Ordre du jour prévu	Thèmes traités
7 février 2005	1-installation du groupe 2-définition des axes prioritaires	1-langue et culture corses (constitution du groupe) 2- définition des axes en formation initiale
11 mars 2005	1- plans d'action à envisager en matière d'information, communication et orientation 2- évolution de l'offre de formation	1- harmonisation des méthodes de travail entre les groupes 2- présentation du bilan de l'orientation 2004 3- problématiques de l'orientation
11 avril 2005	1- analyse, enrichissement et validation des fiches actions remises lors de la dernière séance et propositions des participants 2- examen éventuel des contributions remises par les partenaires	1-examen des fiches actions 2- propositions des participants
24 mai 2005	1-validation des propositions concernant l'information et l'orientation 2-réflexion sur la méthode d'élaboration du schéma prévisionnel des formations initiales 1- sortir du seul débat sur l'orientation pour les jeunes en statut scolaire 2- proposer des axes de travail sur les actions complémentaires à concevoir en matière d'information et d'orientation. Ces actions doivent être au service de l'élévation du niveau d'instruction et de la capacité des jeunes à s'insérer socialement et professionnellement 3- aborder les questions de méthode sur l'offre de formation	- information et orientation des jeunes sous statut scolaire - réflexion sur la méthode d'élaboration du schéma prévisionnel des formations initiales
6 juillet 2005	1- information et orientation : axes de travail sur les actions complémentaires à concevoir 2- offre de formation : aborder les grands enjeux pour formuler les premières orientations du schéma prévisionnel des formations initiales ;	

IV - Présentation des axes validés au sein du groupe de travail

Objectif stratégique du volet « formation initiale » du PRDF : réduire de manière significative l'échec scolaire

Se traduisant par 3 objectifs de résultat :

- ⇒ Eradiquer complètement les sorties du système scolaire des jeunes ne maîtrisant pas les savoirs de base
- ⇒ Réduire de 50% sur la durée du plan le nombre de jeunes sortants du système scolaire sans qualification
- ⇒ Augmenter de 10% le taux de scolarisation des 19/24 ans

Les trois axes ci-après doivent concourir à ces résultats.

Axe 1 – l'information et l'orientation

- L'information

Situation de départ : elle relève plus d'un empilement d'opérations que d'actions réellement coordonnées.

Objectifs et pistes d'actions retenus pour l'information :

- Disposer de l'information en continu, la mettre en synergie et optimiser sa diffusion : *pistes d'action : conforter le dispositif FIORE pour disposer d'une information en ligne sur les formations disponibles – mieux intégrer les outils de la DRONISEP, du CRIJ, des autres partenaires*
- Pour l'information des jeunes sous statut scolaire : *Pistes d'actions contenues dans le Projet d'Académie 2004-2007 action pédagogique à part entière visant à éduquer à l'orientation,, assortie d'objectifs reposant sur des référentiels et des méthodes et faisant l'objet d'une évaluation ;*
- Mieux connaître les phénomènes d'abandon prématuré de formation initiale : *Action lancée : mise en place de l'observatoire des sorties sans qualification par le Rectorat de Corse – Piste d'action complémentaire : à compléter par l'observatoire des ruptures anticipées d'apprentissage (OREF) – puis procéder à une analyse partagée RECTORAT/CTC des résultats pour concevoir des actions concrètes.*
- Pour les jeunes sortant prématurément du système scolaire, éviter les ruptures de parcours, améliorer le profilage et le suivi des jeunes en situation d'échec et limiter la durée de la période d'errance après la sortie du système scolaire : *créer des partenariats de proximité actifs entre les acteurs en contact direct avec les jeunes : les établissements scolaires, les conseillers des CIO et les conseillers des missions locales ou PAIO*
- Mettre en cohérence l'ensemble des actions d'information et d'orientation conduites en Corse par les différents partenaires : *élaborer le PRIO*

- **Les objectifs globaux de l'orientation**

Ils sont définis dans la loi d'orientation et de programmation sur l'école. «Tant que l'objectif de réussite de tous les élèves (100 % de sortants qualifiés) n'est pas atteint, l'Education Nationale a le devoir d'apporter systématiquement une solution de formation adaptée à tout jeune de plus de seize ans en passe de quitter le système éducatif ou l'ayant quitté depuis moins d'un an sans avoir acquis une qualification de niveau V minimum (CAP, BEP) ».

Axes de travail retenus pour l'orientation :

- mieux prendre en compte la diversité des parcours en exploitant notamment la totalité de l'offre de formation initiale
- recentrer la réflexion à la fois au niveau du territoire et de l'établissement : « le projet d'établissement doit indiquer les actions prévues ... et définir notamment les modalités concrètes de rencontre des familles avec les professeurs principaux pour préciser les perspectives d'orientation des élèves.
- Il ne suffit pas d'informer, l'orientation doit répondre aux besoins en main d'œuvre identifiés sur les territoires (métiers en tension sur les cinq ans à venir ; remplacement des départs en retraite).
- Tenir compte de l'ambition sociale des jeunes et des familles, en incitant à diversifier les choix d'orientation en faveur de formations porteuses d'insertion dans le tissu économique local – valoriser les filières technologiques et professionnelles.
- Analyser pour traiter les freins à la poursuite d'études en internat

De manière plus transversale, développer des stratégies d'action partagées CTC/RECTORAT en vue de la diversification des choix d'orientation.

Axe 2- adaptation de l'offre de formation initiale

Orientations générales :

- adapter l'offre de formation aux besoins insulaires pour en faire un levier pour générer de nouvelles activités en valorisant les ressources humaines disponibles et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication
- prendre des décisions cohérentes pour garantir la pertinence de la dépense publique (éviter la concurrence entre les dispositifs, éviter les doublons en infrastructures et équipements) en articulation étroite avec les besoins de l'économie insulaire et l'ambition sociale

Prémices des caractéristiques de la prochaine carte des formations :

Adaptation de la carte scolaire des collèges :

① Accompagnement de la difficulté scolaire :

- analyse conjointe RECTORAT/CTC des résultats des évaluations en 6^e pour mettre en place des dispositifs de soutien scolaire pour l'acquisition des savoirs de base
- implantations pour les sections de 4^e et de 3^e d'insertion, les SEGPA et CIPPA dans tous les collèges où le nombre de redoublants est supérieur à la moyenne nationale
- mesures d'accompagnement spécifiques dans les collèges situés en zone rurale à concevoir et à mettre en œuvre où il n'existe pas la masse critique pour l'ouverture de tels dispositifs

② Carte des classes d'accueil pour les élèves ne maîtrisant pas la langue française :

- les classes d'accueil doivent être créées dans tous les bassins où s'installent les populations immigrées
- la certification de l'enseignement du français langue étrangère dans les classes scolarisant les primo-arrivants doit être mise en place dans toute l'académie

③ Option et module découverte des métiers en classe de 3e :

- elle doit être proposée dans tous les établissements pour favoriser la diversification des choix d'orientation
- pour favoriser l'égalité des chances des élèves scolarisés dans le rural, des dispositifs spécifiques d'accompagnement compensant les handicaps de l'éloignement pourront être conçus et mis en œuvre

Adaptation de la carte scolaire dans les lycées - enseignement général :

① Donner une priorité aux lycées polyvalents

- pour offrir un choix d'orientation diversifié de proximité, et éviter les abandons prématurés de scolarité sans qualification
- créer des modules d'adaptation, des passerelles bac général / bac pro en 3 ans pour les élèves en difficulté sur l'ensemble de l'académie

② Sections spécialisées : sport et arts plastiques

- repérer les sections existantes et assurer de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire insulaire
- Examiner et traiter les freins liés à la poursuite des études en internat

③ Poursuite après bac :

- Veiller aux possibilités de poursuite après bac (toutes sections), le diplôme de niveau IV n'étant pas un diplôme d'insertion directe dans la vie active –
- Compléter l'offre de formation de niveau III pour les séries technologiques du tertiaire, en cohérence avec l'offre de formation de l'Université.

- Analyser finement les mécanismes d'abandon au niveau IV : offre insuffisante ? difficultés sociales ? (EN et réseau d'accueil des jeunes)

Adaptation de la carte scolaire dans les lycées - enseignement professionnalisé :

① l'offre de formation doit permettre à tout jeune titulaire d'un BEP qui le souhaite de s'engager dans un parcours de formation conduisant au baccalauréat professionnel voire au baccalauréat technologique

- la carte actuelle est à revoir pour tenir compte de la rénovation des BEP qui ne sont plus une voie d'insertion directe dans la vie active : création de classes de Bac pro en nombre suffisant et création de classes de CAP permettant de dispenser une qualification professionnelle aux élèves en difficulté.

② L'offre existante doit être revue dans une logique de filière en vue de son adaptation aux besoins insulaires

- structurer certaines filières (domaine sanitaire et social notamment)
- compléter certaines filières (par exemple, perspective de création d'un lycée du tourisme et de l'hôtellerie dont la construction doit être financée par le PEI : quelle implantation pour le lycée du tourisme ? quelles classes ferme-t-on ?)

③ Formations après bac :

Equilibre entre BTS et DUT

De manière transversale, il s'agira d'articuler davantage les dispositifs mis au service de la formation tout au long de la vie pour construire des schémas complémentaires au niveau territorial.

Adaptation de la carte d'enseignement des langues :

① favoriser le plurilinguisme en tenant compte des décisions de l'Assemblée de Corse sur le développement de la langue et de la culture corses

② assurer la continuité des apprentissages de l'école au lycée

③ tenir compte du tissu économique corse dans la carte des langues enseignées dans les formations technologiques et professionnelles

Axe 3 - les publics rencontrant des difficultés spécifiques

Dans le cadre de la recherche d'un équilibre territorial et de cohésion sociale voulus par l'Assemblée, les pistes d'actions pourraient tourner autour des problématiques suivantes :

Outre les actions proposées en faveur des élèves en situation d'échec scolaire, et pour l'accès à la langue française des jeunes immigrés, une attention particulière devra être portée à la scolarisation des élèves handicapés.

V- Conclusions

A] Production du groupe de travail

- **Une fiche sur l'information** (qui présente en fait des plans d'actions): « développer des actions d'information pour l'orientation auprès des collégiens et lycéens » mise en forme par les services académiques.

Cette fiche concerne exclusivement les jeunes sous statut scolaire : les actions à mettre en œuvre visent à leur donner l'information sur toute la formation initiale, apprentissage compris.

-**Une fiche sur l'orientation** sera soumise au groupe de travail en septembre

B] Sur la poursuite des travaux

1- Le groupe devra participer à la réflexion de **l'élaboration du schéma prévisionnel des formations initiales** (le PRDF document prévisionnel sur cinq ans vaut schéma prévisionnel des formations initiales) en tenant compte des réalités sociodémographiques des territoires (poids de la précarité, ruralité, immigration...), construire une politique des langues(y compris en langue corse et français langue étrangère), rénover la carte des formations professionnalisantes et la carte des formations de l'enseignement général:

Ces travaux devront tenir compte de:

- l'évolution réglementaire des formations initiales,
- des besoins du marché du travail,
- des flux attendus,
- de la cohérence entre les différentes filières de formation
- des contraintes propres aux différents partenaires institutionnels

en recherchant un équilibre entre les territoires.

2- **L'offre de formation professionnalisée** fera l'objet d'un inter-groupe (formation initiale, continue et apprentissage) qui sera constitué en comité de pilotage puisque le plan doit organiser la complémentarité entre les différentes voies de formation (initiale, continue et en alternance).

L'adaptation de l'offre de formation professionnalisée doit être conduite **par filière**. Aussi, un calendrier serré de réunions doit être arrêté dès maintenant associant les services du Rectorat compétents (DAET, IA- IPR, IEN de spécialités...) et les branches professionnelles.

3- Un travail particulier devra être conduit en faveur de la réussite scolaire des jeunes atteints d'un **handicap** – expertise des retombées des dispositions de la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005.

La mission du groupe n'étant pas achevée, les travaux reprendront dès le mois de septembre.

3/ Synthèse des travaux du groupe « Lingua è cultura corsa »

ETAT D'AVANCEMENT

I / LES CONSTATS :

I.1 / Au niveau sociolinguistique

La problématique principale est d'inverser le processus de recul de la langue, dû à des conditions historiques et sociologiques, qui se traduisent par un faible taux de réception et de transmission « habituelles » (moins de 10%).

Cette situation se répercute sur le recrutement des enseignants, les plus jeunes appartenant aux générations où la proportion de corsophones a diminué. Or, les années qui viennent verront de nombreux maîtres corsophones partir à la retraite. En revanche, les jeunes enseignants semblent adhérer majoritairement au projet d'enseignement du corse.

Dans cette perspective la transmission de la langue et de la culture corses aux nouvelles générations, futurs citoyens de la Corse, doit être garantie en évitant toute conception « ethniciste » de la corsophonie ainsi qu'un « enseignement à deux vitesses », pour que tous les élèves puissent accéder au bilinguisme. En outre, ces derniers doivent pouvoir trouver un sens à leur apprentissage grâce à un environnement favorable à l'utilisation de la langue dans la société.

C'est en ce sens que le Conseil Exécutif a présenté un rapport d' « orientations stratégiques », dont la version amendée a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 1^{er} juillet dernier.

I.2 / Au niveau de la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses.

- ◆ L'enseignement de la langue et de la culture corses a connu ces dernières années des avancées réelles, tant quantitatives que qualitatives, mais il manquait pour conforter ce développement **un objectif majeur, un projet fondateur**, ainsi qu'une **meilleure visibilité de la politique territoriale**.
- ◆ **Les objectifs** définis dans les plans successifs depuis 12 ans (Plan de développement de la Corse de septembre 1993, Stratégie de l'Etat en Corse de février 1994, Plan de développement de l'enseignement de la LCC d'avril 1999, Convention Etat-CTC relative au plan de développement de la LCC d'octobre 2003) **n'ont toujours pas vu leur pleine application**, que ce soit la généralisation d'un enseignement de trois heures hebdomadaires, la généralisation du bilinguisme à l'école maternelle, ou la carte des sites bilingues couvrant tous les secteurs de collège.
- ◆ **L'enseignement bilingue a connu un développement rapide en premier degré**, bien que géographiquement lacunaire, et dispose des moyens humains nécessaires ; cependant la « polarisation » en filières peut avoir des effets pervers.

Par ailleurs **les familles** doivent être mieux informées des avantages de l'enseignement bilingue (bien conduit) pour la réussite de leurs enfants et l'apprentissage des langues étrangères.

- ◆ La garantie de la **qualité de l'enseignement** est une préoccupation générale, qui nécessite une formation initiale renforcée et des moyens de formation continue lourds, notamment des moyens en remplacement, qui sont actuellement insuffisants.

Il paraît nécessaire de **vérifier de façon objective les compétences des élèves** ; certains membres s'inquiètent notamment de l'inefficience apparente de l'enseignement scolaire sur le développement des capacités de communication orale chez les élèves.

- ◆ Il reste à approfondir les problématiques concernant **l'Université** et la **formation d'adultes**.

I.3 . Au plan juridique :

Le groupe considère que la CTC doit s'appuyer sur la spécificité qui lui a été reconnue dans le cadre des lois successives sur le statut de l'île et notamment de la loi du 22 janvier 2002, pour affirmer un « modèle éducatif » bilingue et la reconnaissance de la place de la langue et de la culture corses dans l'enseignement public en Corse.

II / LE MODELE PRDF POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE CORSES

La méthode adoptée, inspirée de celle du groupe « formation continue », consiste à s'appuyer sur un « **modèle idéal** », que l'on inscrira dans une perspective à long terme et que l'on déclinera sur la durée du PRDF, en définissant les moyens mobilisables et en estimant le champ du possible, de façon volontariste mais réaliste.

C'est ainsi que le groupe « PRDF/ Lingua è cultura corsa » a proposé clairement comme modèle éducatif pour la Corse et comme objectif du développement de la langue et de la culture corses un **biliguisme ouvert** sur le plurilinguisme, l'Europe et le Bassin Méditerranéen.

Cet **axe fondateur** prend appui sur **deux volets** :

Un **projet éducatif** en interaction avec un **projet sociétal**, tous deux articulés sur une structure transversale de pilotage de la politique linguistique (« Casa di a lingua » dans le modèle présenté par Marie-Dominique Allegrini Simonetti et Lisandru Bassani, « Office de la langue » dans la proposition du groupe « Unione Naziunale »).

(Annexe) LE MODELE PROPOSE

III / DECLINAISON DU MODELE EN PLANS D'ACTION

- Les contours et le rôle d'une structure transversale ainsi que le contenu du projet sociétal seront débattus dans le **prochain conseil de la langue et de la culture corses à mettre en place pour préparer le plan de développement de la langue dans la société.**
- **La mise en perspective du projet éducatif bilingue sur 15 à 20 ans pourra se décliner** en fonction de **Plans d'Action** structurés selon les **trois axes** suivants, dans le cadre d'une **approche globale intégrant formation initiale et continue,**
 - **1^{er} axe** : Sauvegarder la transmission de la langue corse aux nouvelles générations par le développement du bilinguisme.
 - **2^{ème} axe** : Affirmer la langue et la culture corses comme ressources éducatives au service de l'épanouissement et de la réussite pour tous.
 - **3^{ème} axe** : Mobiliser la langue et la culture corses dans la formation au service de la cohésion sociale et du développement de la Corse.

* * *

Les plans d'action proprement dits ne sont pas encore validés.

L'articulation proposée dans la **synthèse transmise au groupe le 30 juin dernier, reste dans le cadre du « modèle idéal ».**

Les actions devront être finalisées, hiérarchisées et précisées en fiches-actions et/ou dispositifs réalisables sur la durée du PRDF (6 ans).

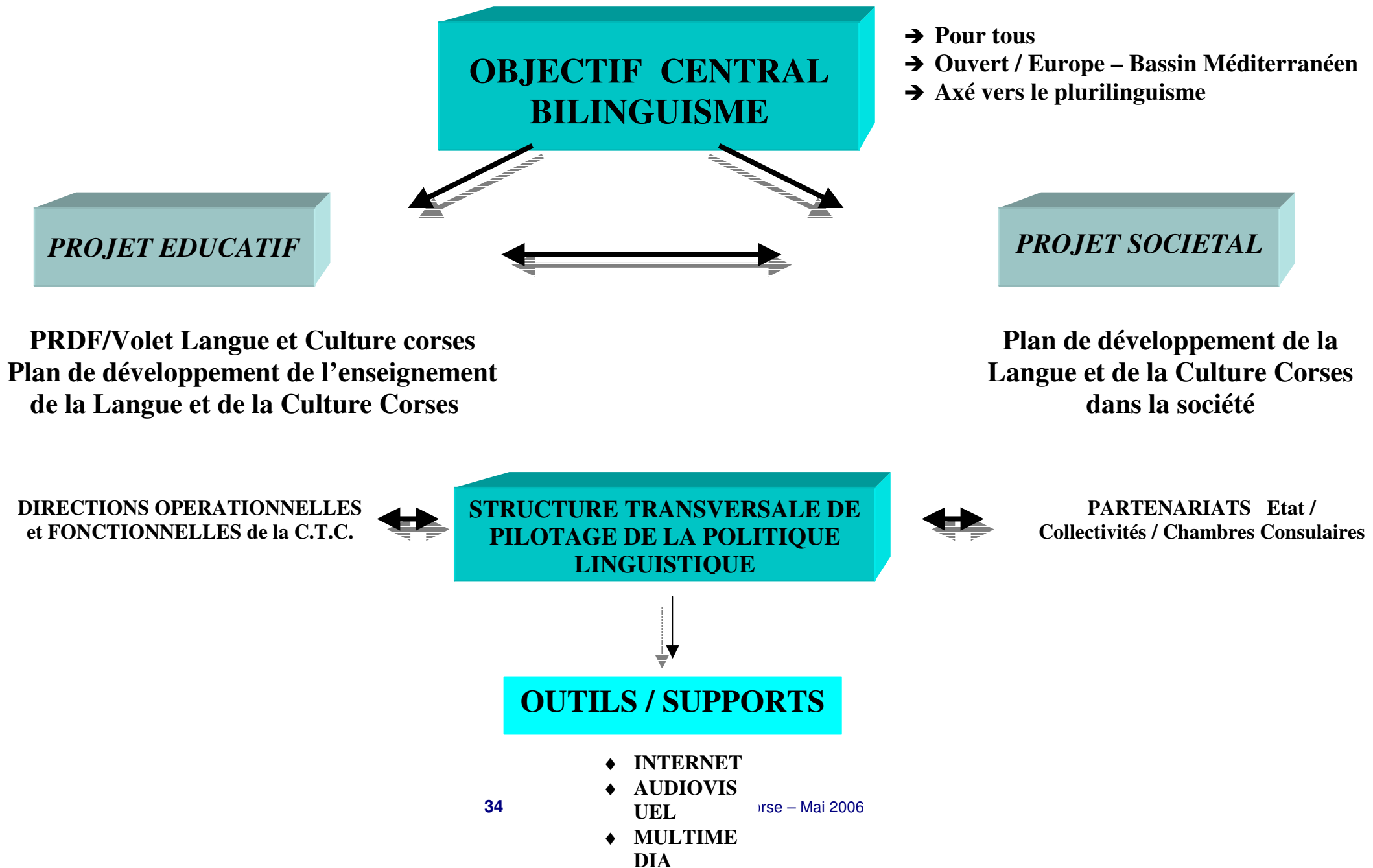
- **L'action phare** qui recueille un accord général, adoptée par l'Assemblée de Corse en 1997 et en 1999 et déjà inscrite dans la convention Etat-CTC signée en 2003, est la généralisation du bilinguisme à l'école maternelle, qui doit fournir le « socle de compétences » en langue corse.
- Il est proposé d'assurer le suivi de cette généralisation par cohortes jusqu'en CE2, sur la durée du PRDF.
- Les trois heures hebdomadaires devront être garanties dans toutes les classes non bilingues.

- Il convient également de couvrir les 5 à 6 secteurs de collèges lacunaires en sites bilingues du premier degré et d'assurer la continuité des sites bilingues existants jusqu'en collège et lycée.
- De nombreuses actions, soit se situent à plus long terme que le PRDF, soit doivent faire l'objet d'une confrontation entre le « modèle », les moyens et les dispositifs envisageables.

Dans cette perspective, il serait souhaitable :

- de disposer d'informations du Rectorat concernant les ressources disponibles en enseignants bilingues, les départs à la retraite et les recrutements envisagés sur les 5 ans et les 10 ans à venir.
- d'augmenter progressivement la proportion des postes ouverts au titre du concours spécifique de recrutement de professeurs des écoles.

ANNEXE : LE MODELE



4/ Synthèse des travaux du groupe apprentissage/alternance

Pilote : Christine Guerrini

Préambule : sur proposition d'Antoine Giorgi, président du comité de pilotage du PRDF, il a été décidé de constituer un groupe spécifique sur ce thème en raison de l'intérêt stratégique de ces dispositifs pour le développement de la formation

I - Champ de la réflexion

- L'alternance concerne :
- la formation initiale sous statut scolaire (enseignement en lycée professionnel : sept lycées professionnels Education Nationale et un établissement régional d'établissement d'enseignement adapté EREA, deux lycées d'enseignement agricole et un lycée maritime et aquacole)
 - la formation initiale sous contrat de travail (contrat d'apprentissage : deux CFA sous tutelle de l'Education et deux CFA agricoles, trois sections d'apprentissage ont été ouvertes à l'IUT de Corte à la rentrée 2004).
 - la formation continue en alternance (contrat de professionnalisation)

Le travail du groupe porte essentiellement sur les deux derniers points car en ce qui concerne la formation initiale toutes les modalités techniques et pratiques sont bornées par les textes. La CTC n'a pas de marge de manœuvre.

II - Eléments de contexte et problématiques

2-1 Contexte

Au 1^{er} janvier 2005, les CFA de l'île accueillent 1 300 apprentis (dont 65 en enseignement agricole et 21 à l'IUT).

- 86% des apprentis des CFA sous tutelle de l'Education Nationale relèvent du niveau V, toutefois la progression des niveaux IV et III est constante,
- 70% des effectifs sont concentrés dans six domaines : construction, commerce-vente, coiffure/esthétique/autres services à la personne, métiers de bouche, électricité/électronique, mécanique
- 7 apprentis sur 10 sont des garçons
- 3 à 4 apprentis sur 10 abandonnent avant le terme normalement prévu
- 70% des jeunes ont accédé à un emploi 18 mois après leur sortie du dispositif.

En 2004, 308 personnes ont bénéficié d'un contrat en alternance : orientation, qualification, adaptation.

77% sont des contrats de qualification. Les jeunes sont les principaux bénéficiaires de ces mesures.

Le plan de cohésion sociale pose le principe d'une simplification des contrats aidés, ils sont supprimés et remplacés par le contrat de professionnalisation.

Dorénavant, ce sont les branches qui fixent les modalités de mise en œuvre du contrat de professionnalisation : durée des formations, niveau des candidats, formations prioritaires ...

2-2 Enjeux/problématiques

- ▶ Comment la CTC appréhende et décline le plan de relance de l'apprentissage inscrit dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 ?
- ▶ Comment la CTC mobilise les acteurs pour développer le contrat de professionnalisation ?
- ▶ Comment faire face au nouvel enjeu démographique (renouvellement des actifs partant en retraite et reprise des entreprises artisanales et agricoles, promotion et incitation en direction des secteurs porteurs d'emploi) ?
- ▶ Comment positionner l'offre de formation en alternance sous contrat de travail (apprentissage et professionnalisation) par rapport à l'enseignement professionnel et technologique en lycée professionnel et technologique, à l'IUT... ?
- ▶ Quelle stratégie de l'apprentissage/alternance pour :
 - contribuer à l'amélioration des niveaux de qualification et à la réduction du nombre de sans qualification
 - améliorer le fonctionnement du marché du travail (agir sur les tensions)
 - structurer le territoire ?
- ▶ Quelles sont les incidences financières du développement de l'apprentissage pour la région, pour les entreprises (positives :coût/bénéfice ou négatives) ?

III – Rappel des axes validés par le comité de pilotage

Axe 1 – placer l'apprenant au cœur d'un dispositif de qualité

Axe 2 – s'appuyer sur l'alternance pour réduire les tensions du marché du travail

Axe 3 – contribuer au développement social et économique équilibré du territoire

IV – Méthode pour passer des axes aux plans d'action

1 – constitution d'un groupe de travail réunissant des conseillers territoriaux, des techniciens des services de l'Etat et des professionnels

2 – **adoption d'une culture et d'un langage communs** à partir des informations sur les dispositifs et leurs évolutions réglementaires présentés par les services de l'Etat (DDTEFP de Corse du Sud et Rectorat (DAET)

3 – **construction d'objectifs partagés** à partir des propositions élaborées par l'OREF et le Service Régional de la Formation Professionnelle et d'Apprentissage de la amendées et enrichies par le groupe.

V - Modalités techniques

Date des réunions	Ordre du jour prévu	Thèmes traités
14 février 2005	1/installation du groupe et partage de l'information 2/méthode de travail (objectifs communs)	1 – contrat de professionnalisation 2 – contrat d'apprentissage
14 mars 2005	1/ présentation du volet apprentissage du plan de cohésion sociale (circulaire DGEFP N° 2004/04 du 17 février 2005 relative à la mise en place des contrats d'objectifs et de moyens visant au développement de l'apprentissage) 2/analyse de données sur l'évolution des flux d'apprentis des trois dernières années 3/enjeux/ problématiques et propositions d'action pour l'apprentissage	1 – volet apprentissage du plan de cohésion sociale 2 – mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens visant au développement de l'apprentissage 3 – présentation et validation des plans d'action pour l'apprentissage
11 avril 2005	1/validation des axes et plans d'action pour l'apprentissage 2/présentation du pré-projet de contrat d'objectifs et de moyens	Présentation et analyse du de contrat d'objectifs et de moyens
24 mai 2005	1/validation du contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage 2/ présentation d'une analyse chiffrée des coûts engendrés par le contrat d'objectifs et de moyens 3/ propositions pour les autres formes d'alternance	1 – validation du contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage 2 – présentation d'une analyse chiffrée des coûts engendrés par le contrat d'objectifs et de moyens/
06 juillet 2005	1/information sur le COM apprentissage 2/ propositions pour les autres formes d'alternance	Présentation et validation des plans d'action pour le contrat de professionnalisation

VI - Production du groupe de travail

1 – pour l'apprentissage (cf contrat d'objectifs dans le dossier de séance)

Le groupe a élaboré le contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage s'inscrivant dans le cadre du plan de cohésion sociale du gouvernement. Il porte sur l'amélioration tant quantitative que qualitative de ce dispositif. Pour sa rédaction le groupe s'est inspiré des propositions d'axes et de plans d'action préalablement arrêtés.

Objectif quantitatif : augmenter le nombre d'apprentis de 1300 à 1820 en 5 ans (+520), soit une variation annuelle de 104 apprentis avec une montée en charge progressive.

Objectif qualitatif : il est double et consiste à élever le niveau de qualification des apprentis vers des formations de niveaux IV, III, II et I afin de valoriser le choix de l'alternance mais vise aussi à diversifier le choix des sections proposées.

Rappel des principaux articles du COM apprentissage (cf document de travail dans le dossier de séance) :

1- Amélioration de la qualité du déroulement des formations dispensées en faveur des apprentis

- Objectif : Renforcer la place de l'apprentissage dans la dynamique d'intégration par
- la diminution du nombre de rupture de contrats
 - la diminution du taux d'absentéisme
 - la valorisation des fonctions de maître d'apprentissage
 - l'augmentation du nombre de diplômés

2 – Amélioration des conditions matérielles des apprentis

Objectif : lever les barrières que constituent l'achat du premier équipement et les difficultés de transport et d'hébergement

3 – Développement du pré-apprentissage

Objectif : réduire le taux de sortie prématurée du système scolaire

4 – Soutiens à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation

Objectifs : améliorer le maillage territorial, l'individualisation des formations et niveau des qualifications. Favoriser l'orientation des filles vers l'apprentissage. Faciliter la transmission des entreprises artisanales et agricoles.

5 – Accès des personnes handicapées à l'apprentissage

Objectif : garantir l'égalité des chances d'accès à ce dispositif pour les personnes handicapées.

Chacune de ces propositions d'action est précédé de constats et décliné en actions à mettre en œuvre, identification des financements et des modalités de suivi et d'évaluation.

2 – pour les autres formes d'alternance (principalement contrat de professionnalisation)

Le groupe a validé des plans d'action s'inscrivant dans la logique des axes proposés. **Toutefois il conditionne leur mise en œuvre à la mobilisation et à l'adhésion des Fonds d'Assurance Formation.**

Il pense qu'à terme la CTC devrait contractualiser avec les acteurs sur des objectifs à la fois quantitatifs : probablement + 50% sur 5 ans (passer de 300 à 450 contrats) et qualitatifs.

VII - Conclusion

Le groupe est arrivé au terme de son mandat :

- le contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage devrait être signé par les partenaires (CTC, Etat –DRTEFP et autres financeurs) dans les semaines à venir. L'annexe financière est en voie de finalisation ;

- les plans d'action pour les autres formes d'alternance sont validés. **La CTC devra mettre en synergie les partenaires pour parvenir à la conclusion d'un contrat d'objectifs pour le contrat de professionnalisation.**

Pour la poursuite des travaux, le groupe s'interroge sur les points suivants :

► comment s'articule-t-il avec les autres groupes pour traiter les thèmes transversaux tels que :
- information, communication, orientation en liaison avec les groupes formation initiale et continue (privilégier une entrée métier)
- offre de formation et complémentarité entre les voies de formation en liaison avec les groupes formation initiale et continue.

► comment intégrer l'apprentissage/alternance dans le PRDF sachant que les choix opérés auront mécaniquement un impact sur les autres voies de formation ?

► comment traduire de manière concrète (opérationnaliser) les plans d'action retenus ?

► quel(s) impact(s) financier(s) du développement (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) pour la CTC ?

5/Liste des participants

NOM	PRENOM	FONCTION
AIELLO	Antoine	Président de l'Université de Corse
ALBERTINI	Roch	Ex IEN
ALBERTINI COLONNA	Nicolette	Conseillère à l'Assemblée de Corse
ALFONSI	Pascale	OREF
ALLEGRI SIMONETTI	Marie Dominique	Conseillère à l'Assemblée de Corse
ANTONETTI	Jean François	Chef d'entreprise
ARRIGHI	Jean Marie	Rectorat
BARBOLOSI	Lucien	DRTEFP
BASSANI	Lisandru	Conseiller au CESCO
BELLAVIGNA	Paul	CESCO
BERGEOT	Dany	Délégué Régional de l' ANPE
BIZZARI GHERARDI	Pascale	Conseillère à l'Assemblée de Corse
CARRERO	Claudia	DRTEFP
COLONNA	Christine	Conseillère à l'Assemblée de Corse
COSTA	Yves	DAFCO
COUPU	Jean Marie	Directeur de la DRAM
DELHOM	Marielle	Conseillère à l'Assemblée de Corse
DI MASCIO	Charles	DAET
DI MEGLIO	Alain	IUFM
D'ORNANO	Sylvie	OREF
DOSSOT	Martine	DRAF
FAHMY	Caroline	DRAM
FERRI	Nathalie	DRAM
FILMONT	Mady	DRAF
FRANCESCHI	Henri	Président du CESCO
FUGIER	Michel	AREF BTP
GUAZZELLI	Jean Claude	Conseiller à l'Assemblée de Corse
GUERRINI	Christine	Conseillère à l'Assemblée de Corse
LECCIA	Dominique	AGEFOS
LUCIANI	Catherine	DRAF
LUCIANI	Jean Pierre	Conseiller au CESCO
LUCIANI PADOVANI	Hélène	Conseillère à l'Assemblée de Corse
MAESTRALI	Antoine	ADEC
MATTEI FAZI	Jocelyne	Conseillère à l'Assemblée de Corse
MERIC	Jacques	Directeur de la DRAF
MOZZICONACCI	Madeleine	Conseillère à l'Assemblée de Corse
NIVAGGIONI	Nadine	Conseillère à l'Assemblée de Corse
OTTAVI	Pascal	IUFM
PAOLACCI	Jacques	DRTEFP
PERETTI	Antoine	ANPE
PETRUCCI	Frédéric	RECTORAT
PIETRI	Joseph	SA PEUGEOT
POLIZZI	Jean Paul	ASSEDIC

PRADO	Gilles	Recteur de l' ACADEMIE DE CORSE
PREDALI	Marie Dominique	
REY	Didier	Directeur de la DRTEFP
RICHEZ	Daniel	
RISTERUCCI	Josette	Conseillère à l'Assemblée de Corse
ROSSI	José	Président de l' ADEC
SALVATORINI	Patrick	Conseiller au CESCC
SAMARCELLI	Dominique	Conseiller au CESCC
STORAI	Christophe	IUT
SUSINI	Marie Ange	Conseillère à l'Assemblée de Corse
VINCIGUERRA	Marie Jean	Personnalité qualifiée
ZARZELLI	Paul	Enseignant et Formateur